

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un quai de transfert de déchets ménagers pour le secteur Dieppois sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles (76)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre 1er du livre V du Code de l'Environnement)	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (rubriques ICPE concernées : 2716, 2715, 2714 et 2517)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de quai de transfert de déchets ménagers est caractérisé par les activités de réception et évacuation des déchets suivants :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets incinérables ;
- Déchets Ménagers Recyclables (DMR) ;
- Déchets verts ;
- Encombrants ;
- Gravats ;
- Verre.

Ces déchets seront réceptionnés dans des alvéoles en béton au sein d'un bâtiment dédié au vidage, stockage et rechargement des déchets dans des semi remorques à fond mouvant (FMA).

Le site comportera également un bâtiment administratif pour le personnel d'exploitation ainsi qu'une aire de lavage pour les semi-remorques.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'assurer une reprise de charge avec massification des déchets collectés sur le secteur Dieppois pour leur transfert vers les installations de traitement situées sur le site de l'UVE à Grand-Quevilly.

Ce projet s'inscrit comme une nécessité technique, financière et environnementale suite à la fermeture de l'ancien quai de transfert situé au sein de l'ancienne UIOM de Rouxmesnil-Bouteilles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement du quai de transfert comprendront :

- des travaux de terrassement;
- la création de voiries lourdes et légères pour la circulation des véhicules
- la création de dalles béton pour le stockage des déchets
- la création de bâtiments
- la mise en oeuvre d'un dispositif de gestion des eaux pluviales composé d'un bassin de rétention et d'un débourbeur-déshuileur
- le raccordements aux réseaux (eau potable, eaux usées, électricité et Telecom)
- la clôture du site

La durée prévisionnelle des travaux est de l'ordre de 6 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du quai de transfert de déchets ménagers comprendra les étapes suivantes :

- réception et pesée des déchets en entrée sur un pont bascule
- vidage des déchets dans des alvéoles au sein du bâtiment de transfert
- reprise des déchets par une pelle pour chargement dans des FMA
- pesée sur le pont bascule en sortie pour l'ensemble des véhicules

Le site comportera également une aire pour la lavage des FMA, un local technique permettant les opérations de maintenance sur les engins présents sur site (pelle et chargeuse) ainsi qu'un bâtiment administratif équipé de bureaux, vestiaires, sanitaires et réfectoire pour les agents d'exploitation et les agents de communication du SMEDAR.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La rubrique concernée par une demande d'autorisation est la suivante :

2716 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 27,15, 2719

Le tableau complet des rubriques ICPE est présenté en annexe A.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	13 917 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industrielle Louis Delaporte
Parcelle AE 254
Commune de Rouxmesnil-Bouteilles
Département 76

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 06' 02"E Lat. 49° 54' 06"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cartographies représentant la localisation des ZNIEFF de type I et II dans un rayon de 5 km par rapport au site sont présentées en annexe B.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement du site est de type industriel. La topographie est plane. La localisation de la zone concernée ainsi que des photographies sont présentées en annexe B.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope est situé dans un rayon de 5 km autour du site du projet. Le détail du milieu naturel à proximité de la zone de projet est présenté en annexe B.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles dans le département de la Seine Maritime. Cette commune n'est pas classée en tant que commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 5 km autour du site, aucune zone ci-dessous n'est rencontrée (Cf. annexe B) : - Parc national - Parc naturel régional - Réserve naturelle nationale et/ou régionale - Réserve biologique - Réserve de Biosphère - Forêt relevant du régime forestier
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été réalisé en Seine-Maritime par les services de l'Etat. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 janvier 2015. Il concerne les grandes infrastructures routières et autoroutières du domaine routier national en Seine-Maritime. La commune de Rouxmesnil-Bouteilles est concernée par un classement sonore des infrastructures de transport ; la zone de projet est exclue du zonage (Cf. annexe B).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données Monumentum a mis en évidence l'absence de monuments historiques sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles. Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection. Le site inscrit le plus proche est la Vallée de l'Eaulne située à environ 700 m du site. La commune de Rouxmesnil-Bouteilles ne fait pas l'objet d'une AVAP ou d'un PSMV. Voir annexe B.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la DREAL Normandie, le projet se situe au sein d'une zone humide « Loi sur l'eau » avec une classification en tant que "prairies humides" (Cf. annexe B). Les investigations géotechniques ont mis en avant la présence de remblais anthropiques sur une épaisseur de l'ordre de 2 m indiquant que la zone humide est dégradée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rouxmesnil-Bouteilles est concernée par un Plan de Prévention Risque Inondation : PPRN Vallée de l'Arques. Le projet n'est pas situé dans une zone d'aléa (Cf. annexe B). La commune de Rouxmesnil-Bouteilles ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (Cf. annexe B).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASIAS indique que le site le plus proche du site est situé à environ 200 m (Cf. annexe B). La base de données BASOL recense le site de l'ancien dépôt pétrolier ESSO situé à environ 300 m du site (Cf. annexe B). Une étude environnementale réalisée sur la zone de projet en décembre 2017 indique qu'"aucune source de pollution potentielle n'a été identifiée" (Cf. annexe B).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé au sein de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien (Cf. annexe B).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence Régionale de la Santé de la région Normandie, la commune de Rouxmesnil-Bouteilles ne dispose pas de captage A.E.P. et le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection d'un captage A.E.P. (Cf. annexe B).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de site inscrit ; le site le plus proche est la Vallée de l'Eaulne située à environ 700 m du site.(Cf. annexe B).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un site Natura 2000 (Directive Habitat) situé à environ 500 m de la zone de projet ; Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Bassin de l'Arques » (Cf. annexe B).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé au sein d'une zone humide. De plus, l'aire d'étude de 5 km est notamment concernée par des ZNIEFF de type I, des ZNIEFF de type II, un ENS et un site Natura 2000 (Directive Habitat). (Cf. annexe B).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée (réseau public) répond uniquement aux besoins en : - eau sanitaire, - eau de nettoyage. Aucun prélèvement direct dans la nappe ne sera effectué (Cf. annexe C).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans la nappe ne sera effectué (Cf. annexe C).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est actuellement en cours de conception. Dans le cas où des matériaux excédentaires seraient générés, ils seront évacués vers les filières autorisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est actuellement en cours de conception. Dans le cas où le recours à des matériaux d'apport serait nécessaire, ceux-ci seront d'origine naturelle ou recyclée en fonction des propositions des entreprises de travaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté en zone humide (Cf. annexe C).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 500 m d'un site Natura 2000. Néanmoins, l'installation est également située au coeur de la zone industrielle Louis Delaporte (Cf. annexe C).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en zone Uy (activités industrielles, artisanales et commerciales) du PLU de Rouxmesnil-Bouteilles (Cf. annexe B).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ICPE : Trois ICPE sont présentes au sein de la Zone industrielle Louis Delaporte dont 2 soumises à Autorisation. Aucune de ces ICPE n'est classée SEVESO. (Cf. annexes B et C) Transport de matières dangereuses : la commune de Rouxmesnil-Bouteilles est concerné par une canalisation de gaz située à l'opposé de la zone de projet (Cf. annexes B et C).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est en dehors des zones réglementaires du PPRI "Vallée de l'Arques". (Cf. annexe C)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des activités exercées sur le site est potentiellement générateur de poussières en lien avec le trafic routier et les opérations de vidage et reprise des déchets (Cf. annexe C).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré par l'activité du site est estimé au maximum de l'ordre de 11 véhicules légers par jour et 55 poids lourds par jour. Ce trafic est à mettre en relation avec les 3 368 véhicules légers et 83 poids lourds circulant au niveau de la D154 chaque jour. (Cf. annexe C)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores générées par le site seront principalement liées au trafic routier engendré par les activités et aux activités de vidage et reprise des déchets. Au vu des niveaux sonores actuellement observés, l'impact du projet sur le bruit est considéré comme faible. (Cf. annexe C)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement olfactif des environs du site étudié est caractéristique d'un environnement industriel. L'odeur potentiellement générée par les déchets sera limité par une exploitation au sein du bâtiment de transfert. (Cf. annexe C)
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source potentielle de vibration n'a été identifiée (Cf. annexe C).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations seront éclairées, mais uniquement par des luminaires dirigés vers le bas et ne présentant pas un caractère éblouissant pour le voisinage et notamment au niveau des voies de circulation proches et limitant également la diffusion vers le ciel. (Cf. annexe C)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets diffus de poussières et de gaz d'échappements. L'ensemble des activités exercées sur le site est potentiellement générateur de poussières, notamment en lien avec le trafic routier et les opérations de vidage et reprise des déchets. (Cf. annexe C).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du site seront dirigées vers le réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales issues des voiries seront rejetées vers le milieu naturel après traitement par un déboureur-déshuileur et tamponnement dans un bassin étanche équipé d'une vanne (Cf. annexe C).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées du site seront dirigées vers le réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identification des déchets produits (Cf. annexe C) : - déchets de chantier : déblais, palettes, plastiques, etc... - déchets non dangereux : papier/carton, emballage, etc.... - déchets dangereux liés à l'entretien et maintenance : piles, encres, produits d'entretien, chiffons souillés, EPI souillés, etc....

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun vestige archéologique ou monument historique n'est recensé au niveau de la zone de projet (Cf. annexe B).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en zone Uy (activités industrielles, artisanales et commerciales) du PLU de Rouxmesnil-Bouteilles (Cf. annexe B).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe C

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A - Réglementation applicable Annexe B - Identification et évaluation des enjeux Annexe C - Pré-évaluation des impacts

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Grand Quevilly

le,

03 AVR. 2018

Signature

 LE PRESIDENT
P. DUPRAY 

